

**AVIS** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, par résolution, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 octobre 2022, l'ordonnance suivante :

**ORDONNANCE RELATIVE À LA VITESSE PERMISE SUR LA RUE JEAN-TALON  
ENTRE LA RUE SAGARD ET L'AVENUE DES ÉRABLES**

*Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3 al. 9)*

**ORDONNANCE N° 14-22-41**

1. Implanter une zone scolaire réduisant la vitesse à 30 km/h sur la rue Jean-Talon, aux abords de l'école Saint-Barthélemy, entre la rue Sagard et l'avenue des Érables.
2. La présente ordonnance remplace toute ordonnance antérieure ayant pour effet de fixer les limites de vitesse sur ce tronçon de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

La présente ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montréal, le 5 octobre 2022

La secrétaire d'arrondissement,  
**Lyne Deslauriers**